

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 8 (1916)
Heft: 3

Artikel: La main-d'œuvre féminine
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-383103>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 18.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

toutefois disparaître complètement. Mais, ce qu'il serait regrettable de ne pas citer, parce que c'est là un fait tellement spécial et unique, c'est le développement des industries dites de guerre. Alors que des millions d'hommes sont aux prises sur les champs de batailles, d'autres hommes, dans les usines, travaillent fiévreusement à la fabrication des engins de guerre et de la munition. Pour être plus précis, on peut affirmer que ce qui servira à tuer la moitié du genre humain, fait vivre l'autre moitié. Et si nous en parlons, c'est pour citer les « neutres », et notre pays en particulier, dont les usines métallurgiques et d'autres également, des fabriques d'horlogerie, par exemple, doivent leur activité à la production des articles de guerre. Un problème de conscience s'est posé au début de cette activité, et il se trouve, en Suisse, des industriels qui ont refusé de faire ce genre de production. D'autres, et ils sont nombreux, ont vu là le moyen de faire travailler et d'atteindre ce double but : faire de bonnes affaires et conserver une main-d'œuvre qui risquait de s'en aller, faute de travail.

Nous n'avons évidemment pas l'intention de résoudre un problème de conscience doublement compliqué, du fait que de sa solution dépend le gagne-pain d'un grand nombre de familles ouvrières. Nous ne faisons que constater combien les industries qui peuvent être utilisées pour la guerre sont florissantes actuellement, tandis que les autres ne verront pas leur activité normale avant que la paix soit signée.

L'avenir

De quoi sera fait l'avenir ? Il est possible de faire toutes les suppositions imaginables quant à l'avenir ; mais ce ne sera jamais que des suppositions. Et nous nous garderons bien de pronostiquer. Ce rôle, il est bon de le laisser à Madame de Thèbes, qui ne fait qu'annoncer des malheurs. Quand ils n'arrivent pas, ceux qui ont cru en ses prophéties sont trop heureux d'y avoir échappé pour se plaindre.

On ne peut que désirer la fin rapide des hostilités et le retour à la vie normale. Mais, ce qu'il faudra, c'est savoir tirer les leçons des événements que nous aurons vécus. Actuellement, en raison de l'attitude de certains socialistes, on parle de faillite de l'Internationale. Or, il nous semble que plus que jamais l'Internationale ouvrière s'impose. Certes, nous savons depuis longtemps qu'il n'est plus de pays industriels qui puissent prétendre se passer des autres. L'indépendance économique n'existe pas. Et, si ces derniers temps on a fait beaucoup de bruit au sujet des « compensations militaires », il faut admettre qu'au point de vue économique c'est bien

là le seul système applicable, même en temps de guerre.

Or, l'Internationale serait établie en fait par les rapports de pays à pays, rapports inévitables, disons-nous, et l'Internationale ouvrière n'existerait plus ? C'est là quelque chose de tellement impossible qu'il faudrait avoir toute la foi d'un nationaliste-chauvin pour y croire. Il est vrai que si nous ne croyons pas à la faillite de l'Internationale ouvrière et que nous voyons son action limitée simplement par les difficultés de l'heure présente, nous sommes pourtant d'avis que les rapports futurs devront subir certaines modifications en raison de certaines attitudes et des expériences que nous aurons faites. Mais ces modifications, les principales au moins, ne pourront être apportées qu'au moment où, la paix signée, elles seront possibles.



La main-d'œuvre féminine

La femme à l'usine ! telle est la note du jour. Et, de fait, la femme, plus particulièrement dans les pays en guerre, a remplacé l'homme à l'usine et dans quantités de métiers méconnus d'elle jusqu'à maintenant.

Si c'est une nécessité pour la femme de gagner sa vie, la guerre l'ayant privé pour un temps plus ou moins long, si ce n'est pour toujours, de celui qu'elle remplace, ou même si les pays belligérants se trouvent dans l'obligation d'avoir recours à la main-d'œuvre féminine, les organisations syndicales feront bien de veiller. L'« Union sacrée » n'est pas le fait de certains industriels, et il se pourrait fort que l'occupation de la main-d'œuvre féminine se traduise, en fin de compte, par une diminution des salaires. N'avons-nous pas, du reste, un avant-goût de ce que sera la situation dans peu de temps, si les organisations syndicales et socialistes ne mettent pas tout en œuvre pour protéger la femme... et les métiers de ceux qui servent la patrie. C'est ainsi qu'en France, par exemple, le travail des femmes a atteint une grande extension dans l'industrie des métaux, mais on n'a pas de renseignements précis et suffisants. Elles sont occupées aux fraiseuses, perceuses, taraudeuses, tours automatiques, au polissage, au soudage à l'autogène, dans les fonderies et à la fabrication des obus et des cartouches. Leurs salaires sont des plus variés. On mande de Bordeaux des salaires de 20 ct. à l'heure. A Beaulieu, on paye suivant l'âge. Des jeunes filles de 16 ans gagnent dans la vérification 1.75 par jour, à 18 ans 2.20 fr., au-dessus de 18 ans 2.50 fr. En travaillant aux pièces, aux machines à fraiser, les

femmes gagnent de 3.50 à 4 fr. et une petite minorité arrive même à 5 fr.; dans la soudure à l'autogène elles gagnent de 4 à 4.50. A Paris, au contraire, des femmes sont occupées dans les fonderies à la fabrication des grenades et gagnent 90 ct. à l'heure et de 8 à 9 fr. par jour. Ici, la production journalière serait égale à celle des ouvriers. La plupart des syndicats annoncent cependant, en général, que la production des ouvrières est inférieure d'un quart à celle des hommes.

Il appartient donc aux organisations syndicales de veiller à ce que les salaires ne soient pas avilis et que la femme qui va à l'usine puisse y gagner sa vie dans les conditions les meilleures, tant au point de vue des mesures hygiéniques qu'à celui des salaires. Si les exigences du moment sont telles que les organisations syndicales, dans les pays en guerre, sont obligées de faire des concessions en ce qui concerne le recrutement de la main-d'œuvre, ces concessions ne doivent être faites que contre l'assurance que dans les usines on appliquera, pour la femme-ouvrière, des lois et règlements spéciaux de protection ouvrière.

A ce sujet, la commission mixte de salaires du département de la Seine agit sagement quand elle déclare ne pas faire d'objection contre l'emploi de la main-d'œuvre féminine, étant donné la situation actuelle, mais que cet emploi doit avoir comme corollaire l'application stricte des lois de protection des ouvrières, et qu'il doit se faire plus spécialement dans les conditions suivantes :

a) Que toutes les usines où sont employées des femmes soient pourvues des appareils de garantie et que les prescriptions d'hygiène y soient scrupuleusement observées, en conformité des lois et règlements ;

b) Que l'emploi des appareils perfectionnés pour la fabrication des poudres et produits chimiques y soit prescrit ;

c) Que des chambres de repos, aménagées suivant les nécessités des saisons, soient installées dans les usines, arsenaux, etc., pour permettre à la femme, surtout au cours du travail de nuit, de se reposer obligatoirement pendant les arrêts de travail ;

d) Que les lavabos soient situés à proximité des ateliers, rendant ainsi plus faciles et plus fréquents les soins de propreté ;

Que partout où est employée la main-d'œuvre féminine soit appliqué le principe : à travail égal, salaire égal ;

Que l'Etat, les départements et les communes interviennent, pour construire, dans chaque centre industriel, à proximité des usines, des crèches et garderies d'enfants.

En Angleterre, comme dans tous les pays belligérants, on occupe de plus en plus la femme dans toutes les professions. Du reste, la guerre terminée, alors que les luttes d'antan reprendront de plus belle, ce sera, pour les féministes, une raison de plus pour proclamer l'égalité des sexes et, par conséquent, de réclamer des droits égaux. Peut-être leur reprochera-t-on, à ce moment-là, de ne s'être pas enrôlées.

Dans ce pays, après une crise de chômage dans certaines professions, la plupart des ouvrières anglaises ont trouvé du travail, soit dans des places d'hommes appelés sous les armes (magasins et commerces de détail, service des hôtels et des clubs, chemins de fer, tramways, conduite des autos particulières, etc.), soit dans des occupations créées par la guerre elle-même (soin des blessés, habillement des troupes, fabrication des munitions). Sur l'intervention des organisations ouvrières, qui ont mené campagne pour empêcher l'avilissement des salaires, le gouvernement a décidé d'accorder une rémunération normale aux femmes employées dans les usines contrôlées de munitions. Une importante société vient de se fonder en vue de promouvoir l'emploi des femmes dans l'agriculture. D'excellents résultats ont déjà été obtenus.

* * *

En Autriche, également, la question de la main-d'œuvre féminine préoccupe l'organisation syndicale. La mobilisation a fait diminuer le nombre des personnes occupées dans les fonderies et l'on constate souvent un défaut d'ouvriers capables. La majeure partie des ouvriers occupés dans les fonderies est formée de personnes astreintes au service militaire, mais réclames ou détachés.

Depuis un certain temps, les patrons cherchent à employer une main-d'œuvre féminine ; on ne les occupe pas seulement aux travaux de manœuvre, mais aussi comme noyauteurs, et on leur apprend le moulage à la main et à la machine. Une enquête est faite en ce moment à ce sujet et le résultat sera commenté. Cependant, il faut remarquer maintenant déjà que les bâtiments comme les installations sanitaires et hygiéniques de ces usines ne sont pas conformes à l'emploi de femmes et que la main-d'œuvre féminine est au-devant de sérieux dangers. Les gains des ouvrières oscillent entre 19 et 32 fr. par semaine.

L'emploi de la main-d'œuvre féminine a poussé la fédération à chercher à les organiser et elle a déjà pu signaler quelques succès dans ce domaine, tout en espérant qu'ils s'amélioreront. En ce qui concerne l'emploi d'ouvrières après la guerre, il faut s'opposer à l'idée qu'ont de nombreux collègues que ce travail s'arrêtera

à ce moment. L'organisation pense cependant que les femmes-maînœuvres disparaîtront de nouveau, mais que les noyanteuses, les mouleuses à la machine, les ébarbeuses et nettoyeuses au courant de leur travail et qui atteignent un salaire plus ou moins acceptable resteront certainement parmi les souvenirs durables des conséquences de la guerre.

Le rôle de la femme, au point de vue industriel, dépend de celui des organisations syndicales. Et si ces dernières savent exiger le respect des droits de la femme, elles n'auront pas à regretter l'emploi des ouvrières, même dans la grosse industrie. Par contre, combien différente sera la situation après la guerre, si le syndicat n'a pas su prévoir ou n'a pas été en mesure de faire admettre ses revendications. Quel réveil, alors, pour ceux qui auront cru à l'« Union sacrée » !

Il est évident qu'en Suisse le problème ne se pose pas pour le moment et que l'emploi de la femme dans certaines industries ne donne pas naissance, à part quelques rares exceptions, à des conflits. Mais le sujet ne doit pas moins nous intéresser, puisque la situation matérielle des ouvriers d'un pays n'est pas sans influence sur celle des ouvriers d'un pays voisin.

Nous y reviendrons.

Examens suisses de fin d'apprentissage dans les arts et métiers

Le rapport de 1915 de l'Union suisse des Arts et Métiers sur les examens de fin d'apprentissage vient de paraître, et s'occupe entre autres de l'organisation de ces épreuves, des procédés d'examen et des résultats obtenus, de la législation cantonale y relative, du nombre des apprentissages faits dans les différents cantons, des directions données quant au choix d'un métier, et des mesures prises pour assurer aux arts et métiers un recrutement suffisant d'ouvriers du pays. Il y est constaté à nouveau que, partout bientôt, les examens de fin d'apprentissage, autrefois facultatif et dépendant exclusivement de l'initiative privée, constituent aujourd'hui une organisation de l'Etat en vertu de lois cantonales, et qu'ils sont obligatoires pour tous les apprentis, ce qui est une preuve convaincante de la raison d'être et de l'utilité de cette institution.

Les examens de fin d'apprentissage dans les arts et métiers sont maintenant introduits dans tous les cantons et sous la direction générale de l'Union suisse des Arts et Métiers, par l'en-

tremise de laquelle ils sont subventionnés par la Confédération. La participation totale a atteint en 1915 le chiffre de 7600 apprentis examinés (comparativement à 6567 l'année précédente), et ces apprentis appartiennent à 200 métiers différents. De ce nombre, 2831 = 37 % ont fréquenté une école moyenne, et 5966 = 78 % des cours complémentaires ou une école professionnelle. La subvention fédérale a été de fr. 44,000, les subsides des cantons de fr. 136,254 au total, et les recettes d'autre nature de fr. 6912. Les recettes totales de tous les arrondissements d'examens accusent un montant de fr. 145,297 et les dépenses de fr. 149,900.



Les douanes suisses en 1915

Comme il fallait s'y attendre, les recettes, par rapport à l'année 1914, ont encore baissé; elles se sont élevées en 1915 à 54,803,829 fr. 11 contre 65,080,410 fr. 96 en 1914. Des six arrondissements douaniers, il n'y a que celui de Genève dont le chiffre de recettes, en 1915, soit supérieur à celui de 1914. Alors que Genève accuse une augmentation de 3,521,842 fr. 11, Bâle, par exemple, offre une diminution de 7,047,110 fr. 51 sur les chiffres de 1914.

Pour ce qui a trait à l'importation des céréales et des denrées alimentaires les plus courantes, le tableau ci-après donne un aperçu, plutôt peu réjouissant, de la situation actuelle de nos approvisionnements en Suisse, car nécessairement la baisse des importations implique aussi celle de nos réserves. Les chiffres sont exprimés en quintaux métriques:

	1913	1914	1915
Blé	5,292,278	4,408,991	4,824,408
Avoine	1,771,595	1,463,432	996,337
Semoule	206,678	139,888	12,216
Farine	381,320	211,798	75,629
Malt	509,307	472,869	268,742
Pommes de terre	937,156	1,326,321	303,885
(Eufs	137,757	113,604	46,552
Viande fraîche .	109,255	56,831	4,563
Riz	181,316	200,644	221,832
Sucre	1,172,609	1,345,572	1,214,387

Animaux vivants pour la boucherie: 275,604 pièces en 1913; 185,905 en 1914 et 59,703 pièces en 1915.

En ce qui concerne les autres articles, la situation n'est pas plus réjouissante. Par exemple, l'importation de la farine alimentaire pour le bétail est descendue en 1915 à 2833 quintaux contre 579,372 en 1913, les bois de construction et de chauffage à 1,437,951 quintaux contre 4,103,892 en 1913. L'importation du cuir a diminué de 40,000 quintaux, celle des confections